

Déclaration liminaire intersyndicale du CHSCT 9.12.22

Monsieur le Directeur Académique,

Nous sommes réunis au sein du CHSCT pour la dernière fois avant la fusion des instances en CSA comme la loi travail nous y oblige. Or, le risque est grand que les représentants du personnel ne puissent plus remplir leurs missions dans ce nouveau cadre contraint. Les signalements RSST se multiplient, les conditions de travail se dégradent en raison notamment d'une inclusion scolaire forcée sans les moyens budgétaires adéquats, le manque de personnels remplaçants ou le recrutement de contractuels désorganisent les services dans les établissements, les bâtiments vétustes, la recherche d'économies énergétiques des communes et bientôt les coupures d'électricité offrent des conditions de travail indignes de notre nation.

Dans ce contexte, la réduction du nombre de représentants mandatés par leurs organisations syndicales pour veiller aux bonnes conditions de travail de leurs collègues et à la prévention des risques et la baisse de temps consacré à l'étude des dossiers et à leur suivi vont impacter directement nos collègues. Nous vous alertons par conséquent sur les dangers de cette fusion des instances qui va entamer un peu plus encore le dialogue social. C'est pourquoi nous demandons que la formation spécialisée soit réunie à minima une fois par trimestre.

Les problématiques liées à l'inclusion scolaire que nous soulevons depuis de trop nombreuses années ne cessent d'impacter le quotidien de nombreux collègues dans leurs classes et leurs établissements scolaires. Le manque de moyens consacrés au domaine médico-social entraîne des situations ubuesques lorsque par exemple des structures spécialisées admettent ne pas pouvoir répondre aux besoins de certains élèves qui devront ainsi continuer leur scolarité en milieu ordinaire. Comment pouvez-vous expliquer aux collègues qu'un élève qui n'a pas sa place dans une structure spécialisée l'a plus dans une classe ordinaire ? Les solutions proposées par l'administration n'ont dans la majeure partie des cas qu'un seul but : Jouer la montre, attendre qu'une hypothétique place se libère et que les collègues finissent par lassitude par accepter leur situation.

Un vœu été proposé en CDEN dans le sens de créations de places dans les structures d'accueil, qui, fait rare, a été voté à l'unanimité des syndicats et des élus.

Les AESH, véritables variables d'ajustement, paient également un lourd tribut à un système qui s'apparente dans certains cas à de la maltraitance institutionnelle. Ainsi, sous couvert d'inaptitude, des AESH peuvent se voir refuser un renouvellement de contrat....en pleine semaine du handicap. Cocasse, ridicule, honteux. On peine à le croire tant cela peut paraître surréaliste. Il faut que cela cesse Monsieur le Directeur Académique, c'est insupportable et nous ne tolérerons pas que cela continue ainsi.

Enfin, Monsieur le Directeur Académique, nous vous avons à maintes reprises prévenu du déficit de créations de postes et notamment de postes de remplaçants. Cela devient le véritable marronnier de l'éducation nationale à chaque début d'hiver. Nos tournées d'écoles à l'occasion des élections professionnelles nous ont permis de constater l'ampleur du chaos. Et encore une fois, ce sont nos collègues qui subissent des répartitions d'élèves, des parents à juste titre mécontents et qui portent le poids d'une responsabilité qui n'est pas la leur mais la vôtre.

Nous vous remercions pour votre attention.